



CNBA

Chambre
Nationale de
la Batellerie
Artisanale

Établissement
public national
à caractère
administratif

43, rue de la
Brèche aux Loups
75012 Paris

Téléphone :
01.43.15.96.96

Télécopie :
01.43.15.96.97

E-mail :
paris@cnbafluvial.fr

www.cnba-transportfluvial.fr

Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'État chargé des Transports, de la
Mer et de la Pêche
Hôtel Roquelaure
244, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS CEDEX 13

Paris, le 26 AOUT 2016

Objet : récolte céréalière 2016/demande de soutien aux artisans bateliers.

Monsieur le Ministre,

La récolte céréalière 2016 s'annonce particulièrement mauvaise, avec une baisse de la production nationale estimée à plus de 25 % par rapport à l'année précédente, soit son plus bas niveau depuis 13 ans. La prévision de récolte de blé quant à elle est la plus faible depuis 40 ans.

Si les producteurs céréaliers restent les plus affectés, d'autres professions souffrent également de ce contexte défavorable ; notamment les transporteurs fluviaux artisans dont les entreprises tirent une part importante de leur chiffre d'affaires du transport de céréales. En effet, la voie d'eau contribue historiquement dans une large proportion au transport de produits céréaliers en France. Elle a affiché un fort dynamisme en 2015, avec 2 523,5 millions de tonnes-kilomètres réalisées, soit une progression de 7,1 % sur un an. Cependant, cette dynamique, vertueuse pour l'environnement, pourrait s'enrayer et un report modal vers le routier, plus compétitif s'agissant du coût de transport, pourrait être opéré.

Ainsi, la chute des récoltes céréalières laisse augurer une forte baisse des trafics traditionnellement réalisés par la batellerie artisanale française. Selon certaines estimations, la diminution du transport de céréales par voie fluviale pourrait atteindre, en glissement annuel, 20 % à 35 % selon les régions, alimentant une pression baissière sur les taux de fret. Cette situation fait peser un risque sur la santé économique du secteur du transport fluvial et met en danger la survie de nombreuses entreprises de batellerie artisanale, déjà fragilisées par les interruptions de navigation consécutives à l'épisode de crue de mai et juin 2016.

Face aux difficultés rencontrées par les agriculteurs céréaliers, le Gouvernement a décidé de la mise en œuvre d'un plan d'aide au secteur des grandes cultures, notamment pour permettre aux exploitants de poursuivre leur activité et de relancer un nouveau cycle de production.

Aussi, de la même manière que l'État va mettre en œuvre ce dispositif, je sollicite votre intervention pour que les pouvoirs publics prennent des mesures exceptionnelles d'accompagnement visant à soutenir les entreprises de batellerie artisanale.

Plus particulièrement, il est essentiel pour ces dernières d'améliorer à court terme leur trésorerie en permettant le gel du paiement des crédits. À moyen terme, un dispositif de cautionnement par BPI France pour renégocier les prêts bancaires à des taux plus avantageux pourra être mis en place. Un allègement exceptionnel des cotisations sociales de ces entreprises est également demandé.

Au-delà de ces mécanismes d'urgence, le secteur de la batellerie artisanale doit être accompagné par une politique publique ambitieuse de report modal vers la voie d'eau.

Je pourrai m'en entretenir avec vous plus précisément lors d'une entrevue que je souhaite proche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le président de la Chambre nationale
de la batellerie artisanale

Michel DOURLENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Michel Dourlent'.